

### 1/ Les patients au régime agricole

Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les huit premiers mois 2023 est en **baisse de 6,5 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce fort recul provient de deux effets : un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19, et un effet démographique tendanciel de diminution des effectifs des non-salariés agricoles. Le nombre de patients **diminue de 6,8 %** dans le régime des **non-salariés** et de **6,4 %** dans le régime des **salariés**.

Sur une année complète mobile, la baisse est plus modérée. Elle est de 4,6 % pour l'ensemble du régime (- 5,6 % dans le régime des non-salariés et - 4,0 % dans le régime des salariés).

Fin août 2023, le nombre de patients en affection de longue durée (**ALD**) **diminue de 0,7 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Les évolutions sont contrastées selon le régime, avec une diminution de **3,1 %** des patients affiliés au régime des **non-salariés** (en lien avec la baisse démographique de ce régime) et une croissance de **2,2 %** pour ceux relevant du régime des **salariés** (qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population).

Données en date de remboursement à fin août 2023	Evolution en ACM (année complète mobile)				Evolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin août 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
Evolutions pour l'ensemble des patients	-4,6%	-5,6%	-4,0%	1,8%	-6,5%	-6,8%	-6,4%
Evolutions pour les patients en ALD	-0,7%	-3,1%	2,2%	-0,6%	-0,7%	-3,1%	2,2%
Part des patients en ALD	26%	37%	19%	25%	27%	38%	20%

Source : MSA

### 2/ Soins de ville : comparaison Réalisations / Prévisions, en date de remboursement

À fin août 2023, les réalisations du régime agricole sont **supérieures de 30,7 millions d'euros** aux prévisions faites au cours de l'été 2023 (sur la base des remboursements à fin mai 2023) soit un écart de 0,9 point entre l'évolution prévue (- 1,9 %) et l'évolution réelle (- 1,0 %). L'écart concerne le régime des **salariés** (réalisations supérieures de **24,0 millions aux prévisions**) et également, dans une moindre ampleur, celui des **non-salariés (+ 6,7 millions)**. Il résulte d'un mois de juin atypiquement fort.

Les remboursements de médicaments délivrés en ville et ceux des honoraires de médecins **spécialistes** présentent le plus d'écart (respectivement **+ 20,1 millions et + 8,3 millions**). En revanche, les remboursements de soins infirmiers (- **7,0 millions**) et les **IT AT (- 1,6 million)** se situent en dessous des montants prévus.

Soins de ville (1) Janv. à août 2023 (en millions d'euros)	Régime agricole			Non-salariés			Salariés		
	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart	Réalisation	Prévision *	Ecart
Montant	3 351,6	3 320,9	+30,7	1 585,3	1 578,6	+6,7	1 766,3	1 742,3	+24,0
Evolution	-1,0%	-1,9%	0,9 pt	-1,4%	-1,8%	0,4 pt	-0,6%	-2,0%	1,4 pt

\* prévisions réalisées avec les réalisations à fin mai 2023

Source : MSA.

(1) - Dans ce tableau, les données sont hors vaccination Covid-19.

### 3/ Soins de ville : évolutions en date de remboursement (CVS-CJO<sup>[1]</sup>)

Les remboursements de **soins de ville** CVS-CJO du régime agricole en août 2023 poursuivent le recul observé le mois précédent mais ils restent au-dessus des cinq premiers mois de l'année. Sur huit mois, leur diminution s'accroît de 0,1 point pour atteindre **- 1,1 %** (après - 1,0 % fin juillet). Cela ne concerne que les remboursements relatifs au régime des non-salariés (- 1,8 % après - 1,6 %). Pour les salariés, la baisse se maintient à - 0,5 %. Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole s'établit à **- 0,4 %**.

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** d'août sont à la même hauteur que ceux de juillet. L'évolution depuis le début de l'année atteint **- 2,7 %** après - 2,3 %. Les remboursements d'honoraires de **spécialistes** d'août retrouvent, eux, le niveau de mai après le pic de croissance du mois de juin. Leur évolution PCAP perd 0,5 point et atteint **4,8 %** fin août. Les soins **dentaires** s'infléchissent mais restent en nette progression sur huit mois à **4,2 %**.

Les remboursements de soins de **masso-kinésithérapie**, oscillants ces derniers mois, se situent entre le point bas de mai et le point haut de juin, proche de la donnée de juillet. Sur huit mois, leur progression est de **3,0 %** (après 3,4 %). Pour les **soins infirmiers**, les montants sont nettement en deçà des trois mois précédents, ils **diminuent de 4,5 %** (après - 4,0 %) depuis le début de l'année.

Depuis avril, les remboursements des **analyses médicales** en laboratoire semblent avoir stoppé leur tendance décroissante observée depuis le point haut de janvier 2022. Leur évolution sur huit mois de **- 29,5 %** (après - 30,4 %) n'est toujours pas significative, biaisée par l'effet base du début de l'année 2022.

Les remboursements de **transports** de patients sont en retrait en août par rapport à juillet. Leur évolution depuis le début de l'année ralentit ainsi de 0,5 point et passe de 6,6 % à **6,1 %**.

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** en août sont nettement supérieurs à ceux de juillet. Leur baisse depuis le début de l'année, qui reflète principalement la crise sanitaire de début 2022, atteint **- 4,4 %** après - 4,9 %. Pour les **AT**, les versements des IJ d'août annulent le pic de dépenses observé en juillet portant l'évolution sur huit mois à **3,0 %** après 3,9 %.

Les remboursements de **médicaments de ville** restent sur le niveau soutenu du mois précédent. Ils demeurent en retrait par rapport au mois de juin mais sont supérieurs aux niveaux observés depuis mars 2022. L'évolution PCAP, toujours minorée par la vague Omicron de début 2022, gagne 0,3 point à **0,2 %** fin août. Les remboursements relatifs aux médicaments **rétrocédés** d'août sont supérieurs à ceux de juillet et évoluent de - 7,0 %, soit 1,5 point de plus qu'à fin juillet.

Les **dispositifs médicaux** chutent ce mois annulant ainsi la hausse des deux mois précédents. Ils évoluent de **0,4 %** sur huit mois.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin août 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin août 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin août 2022
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+0,6%</b>	<b>+2,4%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+2,8%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-0,7%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>+0,9%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,2%	+0,6%	+3,5%	-0,3%	+2,6%	+0,9%	+3,9%	-0,8%
- Médecins généralistes	-2,6%	-4,1%	-1,3%	-4,3%	-2,7%	-3,9%	-1,6%	-6,1%
- Médecins spécialistes	+4,1%	+2,3%	+5,5%	+1,3%	+4,8%	+2,9%	+6,3%	+1,4%
- Dentistes	+4,1%	+2,9%	+5,0%	+0,9%	+4,2%	+2,5%	+5,5%	+1,0%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,6%	-3,2%	+1,2%	-1,1%	-2,3%	-3,8%	+0,3%	-0,1%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,9%	+1,2%	+5,0%	-1,3%	+3,0%	+1,5%	+4,9%	-0,5%
- Infirmiers	-3,5%	-4,6%	-1,2%	-1,0%	-4,5%	-5,5%	-2,5%	-0,0%
Laboratoires	-25,9%	-21,7%	-29,3%	-15,1%	-29,5%	-25,2%	-33,1%	-12,7%
Frais de transports	+6,6%	+3,7%	+9,9%	+6,7%	+6,1%	+3,3%	+9,4%	+5,0%
Indemnités journalières (IJ) :	+1,0%	+3,7%	+0,5%	+5,8%	-1,8%	+2,4%	-2,6%	+7,9%
- IJ maladie	-0,1%	+4,5%	-0,9%	+9,4%	-4,4%	+2,7%	-5,6%	+12,5%
- IJ ATMP	+3,1%	+2,3%	+3,2%	-0,3%	+3,0%	+1,9%	+3,1%	+0,0%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+6,5%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-0,7%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>+6,2%</b>
Médicaments :	+0,0%	+0,1%	-0,0%	+8,5%	-0,3%	+0,1%	-0,6%	+8,3%
- Médicaments délivrés en ville	+0,8%	+0,9%	+0,6%	+10,5%	+0,2%	+0,6%	-0,1%	+10,7%
- Médicaments rétrocedés	-9,4%	-12,0%	-7,3%	-11,4%	-7,0%	-8,4%	-5,9%	-15,7%
LPP	+0,7%	-2,3%	+4,7%	+0,5%	+0,4%	-2,7%	+4,6%	+0,0%

Source : MSA

[1] - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

#### 4/ Soins de ville : évolutions en date de soins (CVS-CJO<sup>(1)</sup>)

En date de soins, les remboursements CVS-CJO de **soins de ville** de juin 2023 progressent pour le deuxième mois consécutif et sont supérieurs aux quatre premiers mois de l'année qui oscillaient sur une trajectoire plate. En taux PCAP, la baisse continue de s'atténuer (- **2,0 %** après - 2,5 %), le poids de la vague de la Covid-19 de début 2022 diminuant. Cette baisse est plus marquée dans le régime des **salariés** (- **2,2 %**) que chez les **non-salariés** (- **1,8 %**). Sur **douze mois glissants**, l'évolution pour l'ensemble du régime agricole s'établit à - **0,9 %**.

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** en juin confirment la progression du mois précédent rompant avec la trajectoire descendante de ces derniers mois. Leur évolution par rapport à la même période 2022 restent stable à - **3,3 %**. Au-delà de quelques oscillations les remboursements d'honoraires des **spécialistes**, sont sur une trajectoire croissante et augmentent de **3,6 %** au premier semestre 2023. Il en est de même pour les remboursements de **soins dentaires** dont l'évolution atteint **3,3 %**.

Les remboursements de soins de **masso-kinésithérapie** s'inscrivent sur la tendance haussière observée depuis le point bas de décembre 2021 et atteignent **4,6 %** de hausse sur six mois. A l'inverse, les remboursements de **soins infirmiers** en juin se positionnent sur le plateau observé depuis quatre mois après une décélération ayant duré toute l'année 2022. Leur évolution PCAP de - **4,8 %** est toujours minorée par l'effet base de janvier 2022.

Les remboursements **d'analyses médicales en laboratoire** de juin 2023 sont supérieurs aux deux mois précédents. Le taux PCAP gagne 0,4 point à - 30,1 %, évolution toujours fortement impactée par le point haut de janvier 2022.

Concernant les remboursements de **transports de patients**, leur progression de **7,3 %** s'inscrit dans la tendance haussière de ce poste observée depuis début 2022.

Les versements d'**indemnités journalières** (IJ) maladie repartent à la hausse après une période de relative stabilité. La baisse de leur évolution s'atténue de 1,5 point et atteint - **9,1 %** au premier semestre, baisse ne reflétant que l'effet base de janvier 2022. Quant aux **IJ ATMP**, proches des mois précédents, les versements sont en baisse de **0,9 %** au premier semestre.

Les remboursements de **pharmacie de ville** restent sur le niveau élevé du mois précédent, minorant ainsi la baisse du taux PCAP de 0,8 point qui atteint - **0,4 %**, évolution toujours grevée par janvier 2022. A l'inverse, les **médicaments rétrocedés** de juin sont en deçà de mai, ce qui porte l'évolution à - **7,5 %** au premier semestre.

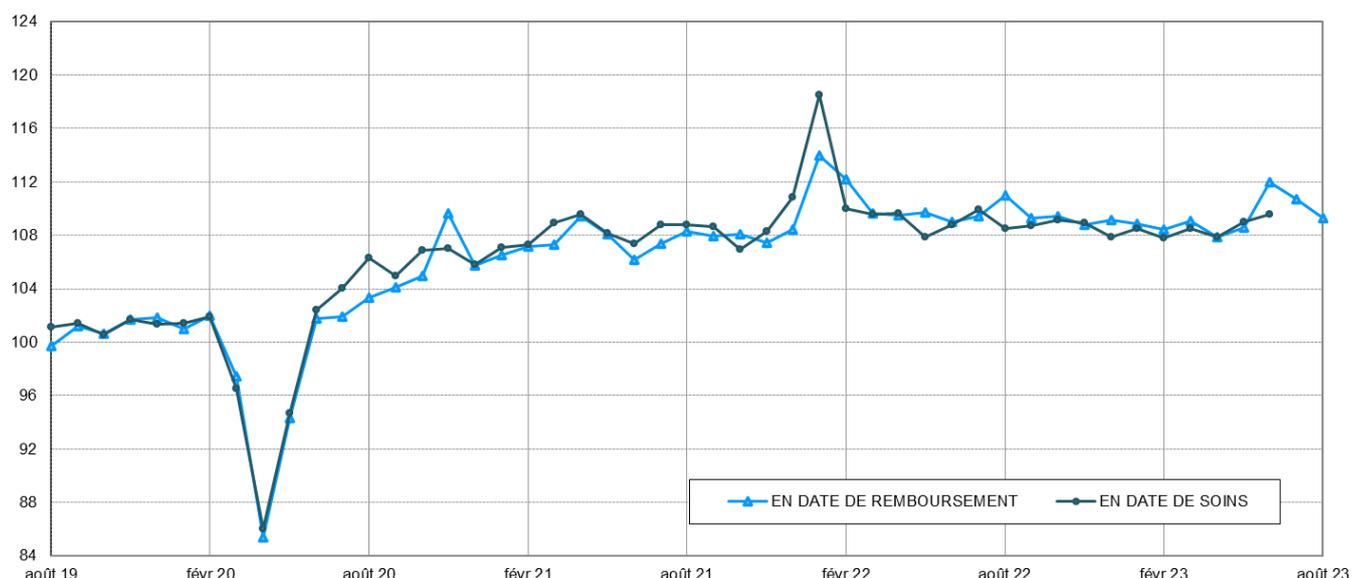
Les remboursements de **dispositifs médicaux** progressent pour le deuxième mois consécutif, la hausse sur six mois est de **1,5%**.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de soins CVS-CJO à fin juin 2023 avec les remboursements à fin août 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,6%</b>	<b>+2,6%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-1,8%</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>-0,0%</b>	<b>-2,9%</b>	<b>-2,6%</b>	<b>-3,1%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+1,4%	+0,2%	+2,5%	-1,4%	+1,6%	+0,3%	+2,7%
- Médecins généralistes	-3,1%	-4,3%	-2,1%	-4,3%	-3,3%	-4,1%	-2,6%
- Médecins spécialistes	+3,2%	+1,9%	+4,3%	-0,2%	+3,6%	+2,2%	+4,7%
- Dentistes	+3,4%	+2,1%	+4,4%	-0,6%	+3,3%	+1,5%	+4,7%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,7%	-2,7%	+0,0%	-1,7%	-2,2%	-3,2%	-0,5%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,2%	+1,4%	+5,5%	-2,2%	+4,6%	+2,9%	+6,7%
- Infirmiers	-3,7%	-4,1%	-3,0%	-1,6%	-4,8%	-5,0%	-4,2%
Laboratoires	-25,5%	-20,9%	-29,2%	-12,9%	-30,1%	-25,7%	-33,7%
Frais de transports	+6,0%	+3,3%	+9,3%	+5,4%	+7,3%	+4,4%	+10,8%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,0%	+1,8%	-1,5%	+6,7%	-6,4%	-1,5%	-7,2%
- IJ maladie	-1,4%	+3,3%	-2,2%	+10,4%	-9,1%	-1,0%	-10,5%
- IJ ATMP	-0,3%	-0,8%	-0,2%	+0,7%	-0,9%	-2,5%	-0,6%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,0%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+7,4%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,2%</b>
Médicaments :	-0,3%	+0,3%	-0,9%	+10,1%	-0,9%	-0,0%	-1,8%
- Médicaments délivrés en ville	+0,5%	+1,3%	-0,2%	+11,8%	-0,4%	+0,5%	-1,4%
- Médicaments rétrocedés	-10,7%	-13,1%	-8,7%	-7,8%	-7,5%	-9,3%	-6,1%
LPP	+1,1%	-1,8%	+4,9%	-0,0%	+1,5%	-1,6%	+5,5%

Source : MSA

<sup>(1)</sup> - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

**TOTAL SOINS DE VILLE** - Montants remboursés en date de remboursement et en date de soins  
données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), indice base 100 = moyenne 2016



Source : MSA

## 5/ Cliniques privées : évolutions en date de soins (CVS-CJO<sup>(1)</sup>)

En date de soins CVS-CJO, les remboursements de cliniques privées **augmentent de 4,5 %** sur les six premiers mois de l'année 2023 en comparaison avec la même période de l'année précédente. Cette croissance est davantage portée par les dépenses du régime des salariés agricoles en progression de 8,2 %. Pour le régime des non-salariés, les dépenses sont en hausse de 1,3 %.

Fin juin 2023, les dépenses relatives à l'**ODMCO** augmentent de **5,2 %** et dépassent le niveau observé les années précédentes, y compris avant la crise sanitaire. La part tarif<sup>1</sup> est en hausse de 3,9 %. Les dépenses de médicaments en sus (y compris médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation) continuent leur forte progression à 19,4 %, en raison de l'arrivée de nouveaux médicaments sur le marché et des extensions d'indication. Les remboursements des dispositifs médicaux en sus augmentent de 3,5 %.

Les frais de séjours en **Soins de suite et Réadaptation** sont en baisse de **0,1 %** fin juin 2023. Les dépenses diminuent de 3,4 % dans le régime des non-salariés et augmentent de 4,0 % dans le régime des salariés. Le niveau de remboursement reste inférieur à celui observé avant la crise sanitaire.

Évolution des remboursements de cliniques en date de soins CVS-CJO à fin juin 2023 avec les remboursements à fin août 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)		
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés
<b>TOTAL CLINIQUES PRIVÉES</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>+6,1%</b>	<b>+2,9%</b>	<b>+4,5%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>+8,2%</b>
<b>OD Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)</b>	<b>+3,4%</b>	<b>+0,6%</b>	<b>+6,5%</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+5,2%</b>	<b>+2,0%</b>	<b>+8,8%</b>
- Part tarif	+2,1%	-0,2%	+4,6%	+1,5%	+3,9%	+1,3%	+6,8%
- Médicaments en sus	+17,8%	+12,2%	+22,6%	+21,0%	+19,4%	+9,3%	+28,0%
- Dispositifs médicaux implantables en sus	+2,3%	-0,5%	+6,9%	+0,3%	+3,5%	+2,2%	+5,4%
<b>OQN Soins de suite et Réadaptation (*)</b>	<b>+0,2%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+4,2%</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-3,4%</b>	<b>+4,0%</b>

(\*) hors dotation modulée à l'activité (DMA)

Source : MSA

L'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale 2020 définit un nouveau modèle de financement des activités de psychiatrie. Pour les établissements ex-OQN, la mise en œuvre de cette réforme se traduit par l'arrêt de la facturation de la part prise en charge par l'assurance maladie obligatoire à compter du 01/01/2022 (sauf quelques exceptions). Les activités de psychiatrie sont désormais financées par dotations versées par les caisses pivot. Ainsi, le poste psychiatrie ne fait plus l'objet d'un suivi dans cette note.

<sup>(1)</sup> - Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

<sup>1</sup> - La part tarif comprend les frais de séjours MCO (hors liste en sus), les suppléments, l'hospitalisation à domicile, la dialyse, les forfaits techniques (scanner, IRM, tomographie, etc.) et autres forfaits (forfaits sécurité environnement, accueil et traitement des urgences, forfaits innovation etc.).

### Champ :

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles. Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme la dotation modulée à l'activité (DMA), le Forfait patientèle médecin traitant (FPMT), le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, etc. Les indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam), sont exclues du champ.

### Méthodologie :

Les données CVS-CJO sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles utilisés :

**ACM** : Année complète mobile.

**ALD** : Affection de longue durée.

**CVS-CJO** : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

**DMA** : Dotation modulée à l'activité.

**Fir** : Fonds d'investissement régional.

**HAD** : Hospitalisation à domicile.

**LPP** : Liste des produits et des prestations.

**ODMCO** : Objectif délégué pour des soins en médecine, chirurgie, obstétrique.

**OQN** : Objectif quantité national.

**PCAP** : Période comparable à l'année précédente.

**FPMT** : Forfait patientèle médecin traitant

**Rosp** : Rémunération sur objectifs de santé publique.

## ANNEXE Note de conjoncture - Régime agricole

### Soins de ville hors actes spécifiques Covid-19<sup>(1)</sup> : remboursements à fin août 2023

Sur les **huit premiers mois de 2023**, en données CVS-CJO, les **remboursements de soins de ville hors actes Covid** progressent de 3,0 % par rapport aux mêmes mois de 2022, soit **4,1 points** de plus que l'évolution y compris actes Covid (voir partie 3 de la note). Cet écart positif provient du début d'année 2022 très fortement majoré par les prestations liées à la vague Omicron.

Le différentiel entre l'évolution hors et avec actes Covid est plus important chez les **salariés (5,9 points)** que chez les **non-salariés (2,2 points)** ; l'impact de la crise sanitaire sur les dépenses étant moins marqué pour ces derniers.

Les remboursements relatifs aux analyses en **laboratoire** hors tests Covid-19 sont au même niveau que le mois dernier. Leur évolution de 1,4 % reste majorée par le mois de janvier 2022 – atypiquement bas en conséquence d'une activité monopolisée par la crise sanitaire. L'écart par rapport aux remboursements y compris actes Covid est de 31,0 points.

Les versements d'**IJ Maladie** hors ceux liés à la Covid repartent à la hausse par rapport à juillet. Ils croissent de 6,5 % (après + 6,3 %). Le différentiel hors et avec IJ Covid est de 10,8 points.

Les honoraires hors Covid des **généralistes** continuent de ralentir et diminuent de 1,0 % sur huit mois. Le différentiel d'évolution avec et hors Covid est de 1,7 point.

Les remboursements de **soins infirmiers** hors Covid confirment leur recul après le pic de dépenses en juin et **diminuent de 2,0 %** par rapport à 2022 (après - 1,7 %), soit 2,5 points au-dessus de l'évolution tous remboursements confondus.

Les remboursements de médicaments **de ville** hors Covid sont similaires à ceux de juillet et progressent de 5,2 % sur huit mois. L'écart avec les remboursements y compris actes Covid (4,9 points) continue de se réduire.

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin août 2023	Evolution hors actes spécifiques Covid (1)				différentiel avec les évolutions yc actes Covid			
	ACM	PCAP			Ecart sur l'ACM	Ecart sur le PCAP		
		RA	NSA	SA		RA	NSA	SA
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+2,9%</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+0,4%</b>	<b>+5,4%</b>	<b>3,3 pt</b>	<b>4,1 pt</b>	<b>2,2 pt</b>	<b>5,9 pt</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>+2,7%</b>	<b>+2,8%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>+5,1%</b>	<b>3,4 pt</b>	<b>4,5 pt</b>	<b>2,6 pt</b>	<b>6,1 pt</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,9%	+3,2%	+1,5%	+4,6%	0,7 pt	0,6 pt	0,5 pt	0,6 pt
- Médecins généralistes (2)	-0,4%	-1,0%	-2,4%	+0,2%	2,2 pt	1,7 pt	1,5 pt	1,8 pt
- Médecins spécialistes (2)	+4,1%	+4,9%	+3,1%	+6,5%	0,1 pt	0,2 pt	0,1 pt	0,2 pt
- Dentistes	+4,1%	+4,2%	+2,5%	+5,5%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,1%	-0,4%	-2,5%	+3,2%	1,5 pt	1,9 pt	1,3 pt	2,8 pt
- Masseurs-kinésithérapeutes (3)	+2,9%	+3,0%	+1,5%	+4,9%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
- Infirmiers (4)	-1,6%	-2,0%	-3,8%	+1,7%	1,9 pt	2,5 pt	1,7 pt	4,2 pt
Laboratoires (5)	+0,0%	+1,4%	-1,8%	+4,5%	25,9 pt	31,0 pt	23,4 pt	37,6 pt
Frais de transports	+6,6%	+6,1%	+3,3%	+9,4%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Indemnités journalières (IJ) :	+4,9%	+5,1%	+4,3%	+5,3%	3,9 pt	7,0 pt	1,9 pt	7,9 pt
- IJ maladie (6)	+6,0%	+6,5%	+5,7%	+6,6%	6,1 pt	10,8 pt	3,1 pt	12,2 pt
- IJ ATMP	+3,1%	+3,0%	+1,9%	+3,1%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
Autres prestations dont centres de santé (2)	+7,3%	+8,7%	+2,4%	+15,2%	0,3 pt	0,1 pt	-0,2 pt	0,4 pt
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+3,2%</b>	<b>+3,3%</b>	<b>+1,0%</b>	<b>+6,0%</b>	<b>3,0 pt</b>	<b>3,4 pt</b>	<b>1,7 pt</b>	<b>5,4 pt</b>
Médicaments :	+4,1%	+4,3%	+2,4%	+6,4%	4,0 pt	4,6 pt	2,3 pt	7,0 pt
- Médicaments délivrés en ville (7)	+5,2%	+5,2%	+3,1%	+7,5%	4,4 pt	4,9 pt	2,5 pt	7,7 pt
- Médicaments rétrocedés	-9,4%	-7,0%	-8,4%	-5,9%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt
LPP	+0,7%	+0,4%	-2,7%	+4,6%	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt	0,0 pt

RA = Régime Agricole

Source : MSA.

(1) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacations), délivrance de vaccins par les pharmacies, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques, antigéniques, autotests), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19, indemnités journalières dérogatoires

(2) actes exclus : consultation pré-vaccination, acte de vaccination (hors vacations), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques), consultation complexe post-confinement, consultation de prévention de la contamination à la Covid-19

(3) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR)

(4) actes exclus : acte de vaccination (hors vacations), tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(5) actes exclus : tests de dépistage COVID-19 (PCR, sérologiques)

(6) actes exclus : indemnités journalières dérogatoires

(7) actes exclus : acte de vaccination, délivrance de vaccins, délivrance de masques, tests de dépistage COVID-19 (antigéniques, autotests)